

DECISION

Numéro : 2021- 05 - 01

OBJET : marché MAPA – Aménagement de bureaux au RDC de la Mairie – lot 1

Le Maire de Mesnils-sur-Iton,

- Vu l'article L. 2122-22 (4°) du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique
- Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 2019-06 du 31 janvier 2019, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,
- Vu que le montant prévu de cette dépense justifie la conclusion d'un marché à passer selon une procédure adaptée,
- Vu l'acte d'engagement signé en date du 04 février 2021
- Vu l'avenant n° 1 signé en date du 02 mars 2021.

**DÉCIDE**

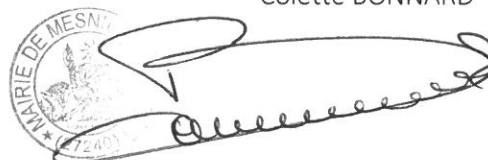
Article 1<sup>er</sup> : La prestation conclue avec l'entreprise MALCHIODI ayant son siège 1 avenue de Conches – 27240 MESNILS-SUR-ITON passe de 3786 € TTC à 4626 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché seront inscrits au budget 2021, au chapitre 23.

Fait à Mesnils sur Iton, le 02 MARS 2021.

Le Maire,

Colette BONNARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20210302-2021-05-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2021

Notification : 19/05/2021

